



Région académique
NOUVELLE-AQUITAINE

Circonscription de Blaye

M Christophe GUILLEROT
I.E.N. Blaye

7 rue Urbain Albouy
33392 Blaye cedex

Secrétariat :
Mme Minutolo Béatrice

Téléphone
05 57 42 62 53
mél
ce.0331445s@ac-bordeaux.fr

Conseil d'Ecole

ECOLE ELEMENTAIRE :

SAINT-SAVIN

Conseil d'école du : 12 avril 2022

Compte rendu du : 13 avril 2022

Présents :

- **Enseignants** : Mmes BOUDET, MAURY, STEIN, BONNEFOI, VENET, MASEDA, BRUN, URIE, NORRITO, CHEVRON, DUPUIS, LASSALLE Ms FRAPPE, LONGO
- **Parents d'élèves** : Mmes LEGUY-IMBERT, ROBEDE, SIBELLA-BOURDIN, FIEVET, HADDI, LEJEUNE, DUPONT, CAUTE
- **Représentant(s) de la mairie** : Mme RUBIO, M PASCAUD

Excusé(s) :

- **I.E.N.** : M GUILLEROT
- **Enseignants** : Mmes LEPLAT, MICO, MIQUEL, SAUVAGE
- **Parents d'élèves** : Mmes DEHON, GALVAIRE-DELBOIS, MIODINI, HERPAILLER, BOURROUSSE, BARBANNEAU, M CAUTE
- **Représentant(s) de la mairie** : M RENARD

Ordre du jour

Point sur la carte scolaire

EDUCATION NATIONALE

I) Parcours de l'élève

- a) Fonctionnement des dispositifs d'aide mis en place pour l'élève
- b) Présentation des dispositifs de protection de l'enfance

II) Projet et vie de l'école

- a) Bilan intermédiaire des projets de classe et des actions communes de l'école
- b) Présentation des finalités des projets de classes et d'école
- c) Organisation des liaisons inter-cycles et inter-degrés

III) Fonctionnement de l'école

- a) Bilan intermédiaire sur la sécurité
- b) Bilan intermédiaire sur la coopérative
- c) Budgets municipaux
- d) Travaux

PARENTS D'ELEVES

Questions des Parents d'élèves.

PROCES VERBAL

Secrétaire de séance : Mme CHEVRON, enseignante

Point sur la carte scolaire :

La DSDEN a proposé une transformation d'une classe dédoublée en classe ordinaire.

A la rentrée, nous aurons donc :

- 7 classes dédoublées (en CP et CE1)
- 7 classes ordinaires (en CE2, CM1 et CM2)
- 1 regroupement ULIS

Effectifs prévus à la rentrée 2022 :

Niveaux	Prévisions rentrée 2022 (14 classes + 1 ULIS)
CP	37
CE1	51
Totaux CP→CE1	88
	7 classes (12,71 élèves par classe)
CE2	54
CM1	43
CM2	64
Totaux CE2→CM2	161
	7 classes (23 élèves/classe)
Totaux CP→CM2	249
ULIS ECOLE	12 (2 élèves en attente)

Mme RUBIO, adjointe aux écoles, souhaite avoir des informations sur l'efficacité du dispositif des classes dédoublées, compte-tenu des investissements réalisés par la commune pour le mettre en place (cloisons et aménagements des

salles de classe). Par ailleurs, elle s'interroge sur le passage pour les élèves de CE1 d'un groupe de 12 à un groupe de 25 voire plus en CE2.

Il lui est répondu que les premiers résultats aux évaluations nationales montrent que l'écart entre le REP (secteur ou les classes dédoublées sont mises en place) et les écoles hors REP de la circonscription de Blaye s'est réduit même si l'efficacité de ce dispositif ne résume pas à ces résultats.

Concernant le passage d'une classe à 12 à une classe à 25, un regroupement des CE1 sera mis en place au cours de la période 5 sur des demi-journées, afin d'habituer les élèves à travailler en grand groupe.

I) Parcours de l'élève

a) Fonctionnement des dispositifs d'aide mis en place pour l'élève

Les dispositifs existants

• L'aide « ordinaire » dans la classe : la différenciation, le PPRE (projet personnalisé de réussite éducative)

Travail en petits groupes (homogènes ou hétérogènes, en ateliers)

Travail individuel ciblé (en autonomie ou avec un guidage)

Travail collectif (solicitations adaptées aux élèves, adaptation des objectifs de la séquence)

Décloisonnement

• L'aide personnalisée sur la base du volontariat :

- Activités Pédagogiques Complémentaires (36 heures par an, groupe de 4 à 6)

- Stages de réussite (pour les CM1 et CM2, groupes de 6 à 10) pendant les vacances scolaires d'automne, de printemps et d'été.

• L'aide spécialisée : le RASED (psychologue scolaire + maître spécialisé)

Il intervient pendant les 24 h hebdomadaires d'enseignement, groupes de 3 à 4 ou en co-intervention dans la classe.

• L'accompagnement éducatif (aide aux devoirs), groupes de 6 à 8.

Proposé aux élèves pour qui le travail à la maison est compliqué (pas fait, élément de conflit avec les parents), vise au développement de l'autonomie... L'école dispose cette année de 160 h.

• Dispositif « CP dédoublés » et "CE1 dédoublés" : lutte contre la difficulté scolaire, dans l'objectif de mieux travailler les fondamentaux

b) Présentation des dispositifs de protection de l'enfance

D'après l'Observatoire National de l'Action Sociale décentralisée (ODAS), l'Enfance en danger est l'ensemble des enfants maltraités et des enfants en risque de danger.

L'enfant maltraité est celui qui est victime de violences physiques, de violences sexuelles, de violences psychologiques, de négligences lourdes ayant des conséquences graves sur son développement physique ou psychologique.

L'enfant en risque de danger est celui dont les conditions d'existence risquent de compromettre sa santé, sa sécurité, sa moralité, son éducation ou son développement physique, affectif, intellectuel ou social.

Toute situation d'enfant qui se trouve en danger ou en risque de danger fait l'objet d'une transmission.

L'information préoccupante (cf décret novembre 2013) : est une information transmise à la cellule départementale de l'enfance en danger du Conseil Départemental sur la situation d'un mineur, bénéficiant ou non d'un accompagnement, pouvant laisser craindre que sa santé, sa sécurité ou sa moralité sont en danger ou en risque de l'être ou que les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises ou en risque de l'être.

L'information préoccupante est un moyen de protéger l'enfant et éventuellement sa fratrie en portant à la connaissance des autorités compétentes des faits et signes objectifs. Elle peut permettre de révéler une situation de souffrance familiale et aboutir à une aide adaptée en direction de l'enfant et de sa famille.

Le signalement transmis directement à l'autorité judiciaire est un acte professionnel écrit, présentant la situation d'un enfant en danger qui nécessite un traitement immédiat et une protection judiciaire.

Mme HADDI, représentante des parents d'élèves, demande si un protocole est prévu pour les élèves qui "perturbent" la classe par leur comportement.

Il lui est répondu que cela ne concerne pas l'enfance en danger.

Cependant, les élèves sont tous différents et chacun a sa place à l'école. Nous mettons en oeuvre des protocoles pour répondre au mieux aux difficultés rencontrées.

II) Projet et vie de l'école

Projets communs :

- La sortie avec nuitées prévue pour les CP et les CE1 a été annulée en raison des conditions sanitaires.
- Un projet danse « Gomette » a été mené en partenariat avec la Communauté des Communes de Saint-Savin et la Salle du Champs de foire de Saint-André de Cubzac : une compagnie de danse a investi l'école du 4 au 9 avril en menant des ateliers auprès de 6 classes et en présentant des spectacles au sein de l'école dont un le samedi 9 avril à destination des familles.
- Projet « lectures offertes » en lien avec le projet d'école (toutes les classes) : il s'agit de lectures orales réalisées par les élèves aux classes du niveau inférieur : par exemple, les CM2 lisent des histoires aux CM1,...
- Cycle piscine pour les CM2 et les CP
- Le 21 mars, participation de l'école à la journée de lutte contre les discriminations raciales : sensibilisation dans les classes, écritures d'affiches, chants, textes...

Projets de classe :

CP :

- Une Sortie au Zoo de Pessac est prévue mi-mai en lien avec le travail sur l'album travaillé en classe.
- La fête des 100 jours avec exposition des collections de 100 objets faites par les enfants

CE1 :

- CE1 Mme MAURY et CP/CM1 Mme SAUVAGE : projet péri-pécirque autour du cirque à travers des ateliers et la réalisation d'une prestation avec d'autres classes du secteur.

CE2 :

- Inscription au Festival Echappées belles (spectacles vivants aux Colonnes de Blanquefort).

CM1 :

- Spectacle au Centre Culturel par les Araignées philosophes (projet démarré en 2020/2021 dans les classes).
- Mini-concert à Bordeaux + journée de visite à Bordeaux prévus au mois de juin.

CM2 :

- Projet : visite de la caserne des pompiers
- Visite du collège avec les CM2 le 13 mai, les enfants sont répartis dans les classes avec un cours d'une heure, visitent le collège, participent aux récréations et au repas.
- Projet Webradio, réalisation une petite émission (proposé par OCCE)
- Participation à Mathissime : exposition de Cap Sciences délocalisée à St-Ciers-sur-Gironde ouverte aux scolaires, ateliers de mathématiques.

ULIS :

- les élèves suivent les projets dans leur classe d'inclusion

La Mairie informe que la bibliothèque peut accueillir les classes pour des animations et des prêts de livres. Une attention particulière est donnée aux CM pour développer un pôle jeunesse et amener les élèves à fréquenter la bibliothèque après leur entrée au collège.

- **La Fête de l'école** (kermesse) aura lieu le vendredi 1^{er} juillet.

Une réunion d'organisation se tiendra le lundi 30 mai à 17h00 (Cette manifestation est conditionnée à la participation des parents).

III) Fonctionnement de l'école

a) Bilan intermédiaire sur la sécurité

La Commission de sécurité est passée le mardi 15 mars 2022 : avis favorable

Exercice Sécurité incendie : Vendredi 18 mars 2022 à 9h50

Exercice PPMS « risques majeurs » (confinement) : vendredi 1^{er} avril 2022 à 9h50

Présentation des comptes rendus d'exercices : pas de souci particulier à noter

Mme LEGUY, représentante des parents d'élèves, demande si le PPMS s'applique en cas de tempête.

Il est répondu que c'est un cas de risque majeur. La mise en place du plan de sûreté. (PPMS) peut être déclenchée à la demande des autorités (avis de tempête) ou à l'initiative du directeur si il estime des risques pour les personnes (risque de chutes de tuiles, de branches...).

b) Bilan intermédiaire sur la coopérative

Le solde de la coopérative est à ce jour de 9610,87 €.

Les recettes proviennent

- des dons des familles : 1127 €
- de la vente de photos 1868,20 €
- du marché de Noël : 372,22 €

La coopérative sert à financer les sorties scolaires et les projets éducatifs.

La sortie avec nuitée a à nouveau été annulée devant l'incertitude liée à la pandémie.

Il est prévu de rattraper les sorties avec nuitées à partir de l'année prochaine pour permettre à chaque élève de partir au moins une fois durant sa scolarité élémentaire. (2 à 3 niveaux par année).

Les subventions sollicitées auprès de la Municipalité (16€ par jour et par élèves sur 3 jours) se feront en fonction des projets.

c) Budgets municipaux

Le budget de fonctionnement sollicité par l'école pour l'année 2021/2022 est présenté sur la base de 250 élèves :

Fournitures scolaires	37 € par élève	9250
Manuels et livres	13 € par élève (1 manuel)	3250
Papier photocopieur		1400
Comités de lecture		990
Voyages scolaires (transports)	18€ par élève (2 à 3 sorties)	4500
Spectacle de Noël	4€ par élève	1000
Fournitures bureau		200
Piscine (transport + entrées)		4140
Sonorisation Kermesse		500
Sortie avec nuitées pour l'année 2022/2023	16 € par élève et par jour sur 3 jours	2400
Sortie avec nuitées pour l'année 2021/2022	16 € par élève et par jour sur 3 jours	2400
Sortie avec nuitées pour l'année 2020/2021	16 € par élève et par jour sur 3 jours	2400
Sortie avec nuitées pour l'année 2019/2020	16 € par élève et par jour sur 3 jours	2400
	total	34830

La Municipalité prend note de cette proposition et informe qu'elle sera étudiée.

d) Travaux : Informations de la mairie

- 2 Pompes à chaleur air/air seront changées dans les bungalows 7 et 8 pendant les vacances de printemps.
- 2 Paniers de basket commandés et attendus pour la grande cour
- Les Volets roulants de la classe 11 seront dépannés car encore sous garantie.

La Mairie demande d'établir une liste des travaux à effectuer avant chaque vacances afin de les planifier avec le personnel de la CDC.

- Concernant la construction du nouveau restaurant scolaire et des 3 classes de la maternelle, le permis de construire a été accepté. Les appels d'offres vont être lancés. Les travaux devraient démarrer à l'automne. La rue des vignes sera fermée aux horaires du bus (entrées et sorties des classes) toute la durée des travaux. Les parents devront utiliser les autres parkings de la commune.

Questions diverses :

Quel protocole pour la cantine à la rentrée des vacances de printemps ?

Mme RUBIO précise que le niveau 1 sera appliqué avec le retour des maternelles dans le réfectoire. Les horaires pourront être rétablis pour les classes de CM2 (12h00/13h30).

M LONGO signale que le conseil des maîtres a décidé de remettre les récréations communes à l'ensemble des classes (10h15/10h30 et 14h45/15h) partir du 2 mai.

Prochain Conseil d'école : mardi 14 juin 2022 à 17h30

Fin de séance 19h15

Signature du directeur :

Signature du secrétaire de séance :